

# Acquérir les fondamentaux du droit du travail et développer son savoir-être professionnel

Des sessions de formation ludiques et interactives pour professionnaliser vos salariés intérimaires, en vue de favoriser leur recrutement et leur maintien en emploi durable

## Quels sont les objectifs de la formation ?

Sécuriser les parcours professionnels des salariés en intérim  
Connaître les fondamentaux du droit du travail

## Quelles sont les modalités pédagogiques ?

Une formation présentielle avec plusieurs activités  
Des quiz / Des mises en situation / Des études de cas pratiques / Des échanges à partir de situations rencontrées

## Les modalités de suivi et d'évaluation :

Émargement des participants  
Évaluation de la qualité de la formation par les participants en fin de formation  
Évaluation des acquis par la mise en situation et la réalisation d'un quiz  
Remise d'une attestation en fin de formation

## Informations pratiques :

- Durée : 7 heures
- Public : Salariés intérimaires
- Prérequis : Pas de prérequis
- Nombre de participants : 12 maximum
- Lieu de formation : Sur vos sites

## Quels sont les contenus pédagogiques de la formation ?

### ACQUÉRIR LES BASES DU DROIT DU TRAVAIL AVEC LES SPECIFICITÉS DE L'INTÉRIM

- Connaître le fonctionnement de l'intérim (relation tripartite, contrat de mise à disposition)
- Connaître les droits et devoirs des salariés associés à la signature d'un contrat de travail
- Savoir lire son contrat de travail
- Savoir lire son bulletin de salaire, gérer son CET et ses CP
- Les modalités d'affiliation à la mutuelle et à la prévoyance
- Actualiser sa situation vis-à-vis du service public de l'emploi

### DÉVELOPPER SON SAVOIR-ÊTRE PROFESSIONNEL

- Connaître et respecter les règles de sécurité en entreprise
- Savoir communiquer en milieu professionnel (règles de politesse, vocabulaire adapté, gestion des situations conflictuelles)
- S'adapter à la culture et aux usages de l'entreprise pour s'intégrer rapidement (messagerie interne, codes professionnels)

### ÉCHANGER SUR LES BONNES PRATIQUES :

- État des lieux
- Échanger sur vos pratiques en entreprise
- Mises en situation

**La tarification :**

Nous consulter